

# Niederhaslach

## Au fil de l'eau

JUIN 2025

Nos platanes sous surveillance

---

Le Conseil Municipal Junior pour un village propre

---

Haslach et la guerre des paysans

N°10-JUIN2025



## Sommaire

Page 10 | **N**os platanes sous surveillance

Page 13 | **L**e Conseil Municipal Junior pour un village propre

Page 14 | **H**aslach et la guerre des paysans

Page 2      **L**e mot du Maire

Page 3      **C**onseil Municipal

Page 4      **L**es informations

Page 14     **G**ros plan

Page 16     **H**istoire

Page 17     **É**vènements

Directeur de la publication : Marielle Hellbourg  
Comité de Rédaction : Commune de Niederhaslach  
Impression : Commune de Niederhaslach  
Dépôt légal : juillet 2025  
Date de parution : 7 juillet 2025  
ISSN 2999-4039  
Photo couverture : Stéphane Heiligenstein



# Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Dans cette période incertaine, autant au niveau national qu'international, nous essayons de faire avancer le village autant que possible. Il y aurait beaucoup à faire, mais malheureusement nous pouvons bénéficier de moins en moins de subventions et financements.

Au printemps, les agents techniques ont réalisé des travaux à la salle des fêtes. Ils ont installé un nouveau local dans le hall d'entrée pour ranger leur matériel de nettoyage et la nouvelle laveuse. L'ancienne a fait son temps et, malgré les révisions et réparations, elle laissait des traces au sol au lieu de nettoyer proprement. La nouvelle est plus rapide et permet donc d'économiser du temps.

Les ouvriers ont également repeint le hall, refait les escaliers dans l'entrée arrière, posé du carrelage au sol et construit des armoires de rangement pour la Commune et pour les associations. Nous avons pu voir leur professionnalisme et nous les en remercions.

En 2012, la Commune a acheté une tractopelle d'occasion pour 4.000 €. Depuis cet achat, la Commune a payé pour 26.000 € de réparations, même si beaucoup ont été réalisées en régie par les agents. Il y a un mois, j'ai été contactée par la Commune de La Broque qui voulait céder une chargeuse-pelleteuse de marque CATERPILAR au prix de 25.000 €. Après négociation, ils ont accepté de nous la céder pour 20.000 €. L'engin nous a été livré le 26 juin dernier.

Comme déjà par le passé, nous avons été placés en alerte sécheresse. Nous vous demandons donc de réduire la consommation d'eau. Evitez de laver les voitures ainsi que les trottoirs et cours au nettoyeur haute-pression. N'arrosez que si cela est vraiment nécessaire. L'eau est une denrée qui devient de plus en plus rare et précieuse.

Le 23 mai dernier, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer pour discuter et passer un moment convivial ensemble. C'était une soirée très sympathique. Je vous remercie d'avoir répondu présent à notre invitation.

Comme je vous en ai déjà informés, nous avons prévu d'aménager le parking de la rue du Cimetière, la rue des Bergers et un tronçon de la rue de la Forêt. Ces travaux, initialement prévus au mois de juillet ont été repoussés en octobre par la société EUROVIA qui a décroché le marché. Pour les réseaux secs, c'est l'entreprise Alsace Energies qui a été retenue. Ces travaux sont en partie subventionnés par la Collectivité Européenne d'Alsace et par l'Etat.

Je vous souhaite de passer un bel été et de bonnes vacances. Prenez bien soin de vous.

Amicalement,

La Maire, Marielle Hellbourg

Ci-dessous, un condensé des délibérations prises par le Conseil Municipal. Le compte rendu intégral des délibérations peut être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse [www.niederhaslach.fr](http://www.niederhaslach.fr) dans l'onglet "Le Conseil Municipal".

## SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2025

La séance a débuté par l'approbation du compte rendu de la séance du 5 décembre 2024.

Le conseil a ensuite approuvé le compte financier unique du budget de la forêt qui, pour l'exercice 2024, présente les résultats suivants : Dépenses : 90.077,18 € et recettes 112.303,63 €. Avec le report de l'excédent 2023 de 49.073,04 €, l'excédent de clôture s'élève à 71.299,49 €.

Cet excédent a été affecté au compte 002 du budget primitif 2025.

Le Compte Financier Unique du budget de la forêt présentant un excédent de fonctionnement de 71.299,49 €, le Conseil a décidé de reverser 50.000 € au budget principal pour financer les dépenses de fonctionnement. Le budget primitif 2025 du budget de la forêt a été approuvé. Il est équilibré à 157.500 € en recettes et en dépenses.

Madame la Maire a été autorisée à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour ce budget.

Le Compte Financier Unique 2024 du budget principal a été approuvé comme suit :

### Fonctionnement

Dépenses 1.081.076,95 € et recettes 1.230.008,40 €.

Excédent 2023 reporté 100.000,00 €.

Excédent de clôture - fonctionnement 248.931,45 €.

### Investissement

Dépenses 288.784,03 € et recettes 271.479,97 €.

Excédent 2023 reporté 277.777,96 €.

Excédent de clôture - investissement 260.473,90 €.

L'excédent de clôture de fonctionnement a été affecté en réserve au compte 1068 pour 148.931,45 € et reporté en fonctionnement au compte 002 pour 100.000 €.

Le budget primitif 2025 du budget général a été approuvé, équilibré à 1.324.000 € pour le fonctionnement et à 654.655,35 € pour l'investissement.

Madame la Maire a été autorisée à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Pour finir la séance, Madame la Maire a présenté au conseil les décisions qu'elle a prises en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

## SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 est tout d'abord approuvé dans les formes et contenus présentés.

Le Conseil Municipal a décidé de pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et de reconduire les taux votés en 2024, à savoir :

- Taxe foncière bâti (TFPB) : 27,80 %
- Taxe foncière non bâti (TFPNB) : 75,81 %
- Taxe d'habitation (TH) : 19,80 %
- CFE : 20,33 %

Un compte à terme a été ouvert auprès du Trésor Public pour un montant de 200.000 € pour placer encore une fois les fonds provenant de la vente de la maison forestière.

La Commune a reçu une proposition d'achat des parcelles cadastrées en section 17, n°101, 102 (en partie) et 177 (ban de Niederhaslach) et en section 10 n°7 (ban de Heiligenberg) appartenant au domaine privé de la Commune de Niederhaslach. Il était proposé soit un prix d'achat de 50 € de l'are soit un échange avec une autre parcelle. Le Conseil a refusé de vendre ou d'échanger ces parcelles afin de continuer à maîtriser leur destination.

En fin de séance, le Conseil a pris acte des décisions prises par Madame la Maire dans le cadre de ses délégations.

## Nos platanes sont-ils en bonne santé ?

Depuis des dizaines d'années, notre place de l'église est ornée de magnifiques platanes. Nous sommes tous admiratifs de leur beauté, mais un mal se cache malheureusement : c'est tout simplement la vieillesse qui les frappe. C'est lors de la mise en place des guirlandes de Noël que les ouvriers communaux nous ont fait part de l'état de santé de nos arbres. Effectivement, la partie centrale et la face interne des branches charpentières commencent à dépérir, pouvant créer une fragilité à moyen ou long terme. En aucun cas nous ne procéderons à l'abattage de ces arbres si cela ne porte pas atteinte à la sécurité des biens et des personnes. Une surveillance plus poussée est mise en place afin de surveiller l'évolution de vieillissement qui nous amènerait, dans un premier temps, à élaguer les branches les plus fragiles menaçant de tomber.



Dans l'éventualité où nous serions amenés à replanter une nouvelle espèce, cette décision sera prise conjointement avec les services des architectes des bâtiments de France (ABF).

*Christophe Heiligenstein*

## Bilan du deuxième Repair Café

Après un premier événement prometteur en mars 2024, le Repair Café de Still a tenu une seconde édition le samedi 14 juin 2025.

Grâce à une météo estivale, l'ambiance était détendue et conviviale, bien que la fréquentation ait été un peu plus modérée que l'an dernier.

La chaleur s'étant invitée, nous pensons que cela a certainement incité certains à profiter de la fraîcheur de leur domicile.

Toutefois les 20 bénévoles présents ont réalisé de nombreuses réparations et ceci a permis d'atteindre un taux de réussite record !

Une belle réussite pour l'équipe, mais aussi un signal fort en faveur de la réparation locale et du développement durable comme le précise Jean Noël, président de l'association.

Les statistiques indiquent que 35 % des visiteurs venaient de Niederhaslach et 20 % d'Oberhaslach.

Ces chiffres prouvent que le Repair Café de Still s'ancre peu à peu dans la vie du territoire.

Les réparations se sont faites dans la bonne humeur, autour d'un café, d'une boisson fraîche et de quelques gourmandises partagées entre visiteurs, bénévoles.

Nous vous invitons d'ores et déjà à préparer vos objets pour juin 2026.

 Quelques chiffres clés de cette journée :

- 38 objets ont été présentés, représentant un poids total de 124 kg.
- 30 objets ont été réparés, évitant 101 kg de déchets.
  - Taux de réparation en poids : 81 % (un record).
  - Taux de réparation en nombre d'objets : 79 %.
- 2 objets sont réparables avec une action complémentaire (13 kg), soit un taux de réparabilité de 10 %.
- 6 objets non réparés, pour un poids total de moins de 10 kg, portant le taux de déchets à seulement 8 %.

Rappel de la page Facebook : Repair Café Still qui vous permettra d'avoir les dates des prochaines manifestations.

*Stéphanie Siegel*

## Solstice d'été à la collégiale

À l'heure où le soleil se lève le plus tôt dans l'année, la collégiale a ouvert ses portes pour un moment rare et magique. Ce dimanche 22 juin, dès 5h45, des visiteurs venus de toute l'Alsace se sont réunis dans le silence de l'aube pour une contemplation commentée des vitraux de l'abside.

Avant l'angélus du matin, des intermèdes musicaux — orgue et trompes de chasse — ont introduit cette expérience sensorielle et spirituelle. Des lectures ont retracé l'histoire de la collégiale à travers les siècles, décryptant le symbolisme des vitraux de l'abside. Un chœur d'hommes a illustré par le chant l'histoire de Saint Jean-Baptiste, à qui est dédiée la collégiale, et de Saint Florent, saint patron du village. Tous deux figurent dans les vitraux du bas-côté sud.

L'instant culminant survient lorsque les premiers rayons du soleil d'été, rendus possibles par l'orientation singulière de l'édifice — dévié de 30° au nord-ouest — viennent illuminer les précieux vitraux du XIII<sup>e</sup> siècle. Œuvre d'un architecte, dont le père Maître Erwin, est architecte de la cathédrale de Strasbourg, cette orientation n'est pas un hasard : elle permet à la lumière du solstice de révéler la splendeur de ces verrières anciennes.

**COLLÉGIALE DE NIEDERHASLACH**

**Contemplation commentée**

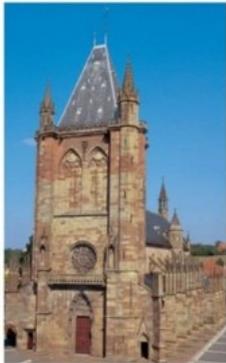


des vitraux  
de l'abside  
au soleil  
du solstice d'été

Dimanche  
**22 juin 2025**  
A 5h45 du matin

Textes historiques et  
Intermèdes musicaux

Orgue, Trompes de chasse,



Entrée libre - Plateau au profit du Conseil de Fabrique

Lorsque le soleil est au rendez-vous, un point rouge, projeté depuis le vitrail du chœur, se dessine et se déplace lentement sur les piliers de la nef. C'est ce phénomène lumineux, quasi mystique, que viennent observer les plus attentifs. Certains y perçoivent une énergie subtile, révélée par l'architecture même du lieu.

À l'époque des bâtisseurs de cathédrales, rien n'était laissé au hasard. Ce moment hors du temps en est une éclatante démonstration.

*Michèle Morisot*

## Chemins d'Art Sacré

Depuis le 30 mai et jusqu'au 15 octobre, la collégiale accueille la 27<sup>ème</sup> édition des Chemins d'Art sacré, avec pour thème « naître et renaître ».

Découvrez une exposition unique dans notre église ! Les 13 toiles de l'artiste Brigitte Di Scala retracent les promenades de son enfance avec son parrain qui lui a transmis l'amour de la nature.

L'artiste célèbre le « Triomphe de la vie » à travers une nature fleurie et accueillante.



Le vernissage, qui s'est tenu le 12 juin en présence de l'artiste et rehaussé d'intermèdes musicaux à l'accordéon, a lancé officiellement cet événement.

*Sandrine Bentz*

## Conseil Municipal Junior



Le Conseil Municipal Junior a pris part au Oschterputz du village

Munis de nos pinces ramasse-déchets, nous nous sommes rendus au parc aux jeux puis rue de la Forêt, pour revenir par la salle des Fêtes.

Nous avons ramassé trois sacs poubelles de 30 litres en 1 heure ! ... Et ceci après le ramassage effectué par l'école quelques jours avant nous.



Nos sacs contenaient essentiellement des mégots, surtout aux abords des écoles et de la salle des Fêtes, des sachets de bonbon, des canettes, des mouchoirs jetables...

Afin de préserver notre beau village et la nature, ne pouvez-vous pas garder vos déchets avec vous et les jeter dans la poubelle la plus proche ? Peut-être trouvez-vous cela dégoûtant, mais ça nous évitera de les voir jetés à terre.

Encore une fois, nous disons « c'est trop de déchets pour ce village ».

### Règlement du prêt de pinces

CMJ Niederhaslach

1. Cinq pinces peuvent être empruntées à la mairie. Vous pouvez les demander aux heures d'ouverture.

2. Le prêt est gratuit. Il est sous la responsabilité d'une personne majeure.

3. Prenez soin du matériel. En cas de soucis signalez le quand vous ramenez les pinces.

4. Pensez à rapporter rapidement la pince après votre balade.

5. Les sacs poubelles ne sont pas fournis. Il vous appartient de recycler les déchets ramassés (ne les ramenez pas à la mairie).



Devinette : Madame et Monsieur Ponsable-du-Matériel ont une fille. Comment se prénomme-t-elle ?

*Martin Schwebel - Lilian Bolli – Lucie Jolly*

*Hugo Ernwein – Lucas Franz*

*Sandrine Bentz – Michèle Morisot – Camille Schaeffer*

*Sandrine Bentz*

## Collecte bouchons bonheur 67



Le CMJ organise une collecte de bouchons pour l'association bouchons-bonheur 67 de Bischoffsheim. C'est une association qui permet d'acheter du matériel pour les personnes en situation de handicap.

Le point de collecte se trouve dans le hall de la Mairie. Jusqu'à la fin de l'année vous pouvez y déposer :

- Les bouchons en plastique
- Les bouchons sport (avec tétine)
  - Les bouchons plastique de lessive et produits d'entretien
  - Les bouchons en liège
  - Radio, IRM, Scanner, échographies

Nous avons fabriqué une boîte de collecte à l'effigie de Saint-Florent d'une hauteur 1 mètre. Nous y avons mis une jauge afin de visualiser la quantité collectée. Il faut 15 t pour financer un fauteuil roulant, notre objectif est de collecter 100 kg !!

Nous comptons sur vous pour atteindre notre objectif !



Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter leur site : [www.bouchonsbonheur67.com](http://www.bouchonsbonheur67.com).

*Sandrine Bentz*

## HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Les horaires de la mairie sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi, les matins de 8h à 12h,
- Lundi et jeudi, de 17h à 18h, sur rendez-vous uniquement.
- Si nécessaire, n'hésitez pas à contacter la mairie (03 88 50 90 29) pour demander un rendez-vous en dehors de ces horaires.

## Bien vivre ensemble

Nous vous rappelons quelques règles qui respectent nos voisins et facilitent les relations.

### HORAIRES POUR LES TRAVAUX BRUYANTS

Les travaux bruyants (tronçonneuse, tondeuse, meuleuse, débroussailleuse, perceuse...) sont autorisés :

- Du lundi au vendredi : de 7h à 19h
- Le samedi : de 8h à 12h et de 13h à 18h
- Le dimanche et jours fériés, toutes les formes de bruit sont interdites.

Merci de respecter cet arrêté municipal.

### HORAIRES POUR LES CONTENEURS DE TRI

L'accès aux conteneurs de tri (papier, carton, verre, vêtements) est autorisé comme suit :

- Du lundi au samedi : de 8h à 19h30
- Le dimanche : de 9h à 12h

### NOS AMIS LES CHIENS

Nous recevons régulièrement en mairie des plaintes pour des chiens qui aboient. Pouvez-vous faire le nécessaire pour éviter ou réduire les aboiements ? Il est sûr que ce n'est pas facile, cela reste un animal.

Comme toujours, nous vous rappelons que vous avez l'obligation de ramasser les déjections de votre compagnon lors de vos promenades en agglomération.

### RAMASSAGE DES ORDURES

Les bacs à ordures et les bacs bleus pour le papier, doivent être enlevés de la voie publique dès que possible après le passage des éboueurs.

### NOUVEAUX HABITANTS

Tous les nouveaux habitants doivent passer en mairie afin de se faire inscrire au fichier domiciliaire communal et de demander leur inscription sur la liste électorale.

Merci à tous pour votre civisme.

*La Maire*

## Travaux dans la salle des fêtes

Depuis le début de l'année, la salle des fêtes a connu quelques travaux et achats de matériel.

Dans un premier temps, au niveau de l'entrée arrière, pour accéder à la salle et à la cuisine, une normalisation de la hauteur et de la profondeur des marches d'escalier a été réalisée. L'ajout d'un garde-corps est prévu.

Toujours au niveau de l'entrée arrière, un projet de rangement avec placard et un îlot central avec plan de travail a été défini l'année dernière, mais une rénovation complète du sol était nécessaire avant la pose des placards. Initialement composé d'un plancher en bois et en pierre, celui-ci a été recouvert d'un carrelage sur toute sa surface (démontage du vieux plancher remplacé par une chape et un ragréage sur toute la surface), puis dans la foulée l'installation du placard et de l'îlot central.



Remplacement de l'ancien évier par un évier professionnel avec une plus grande profondeur de bac, mise en place de carrelage (mur et sol).



Au niveau de l'entrée principale, fabrication d'un local de stockage de divers produits, mais surtout pour le stockage de la nouvelle machine de nettoyage du sol de la salle des fêtes. Ce local permet de libérer de la place dans la cuisine où se trouvait la laveuse.



Dans la chambre froide, des étagères en inox ont été mises en place...



Tous ces aménagements ont pour but de la rendre toujours plus fonctionnelle lors de son utilisation.

*Christophe Heiligenstein*

## La vallée de la bruche fait son yoga

Quel bonheur de partager avec vous un si bel événement ! À l'occasion de ses 10 ans, l'association Yog'Hasel de Niederhaslach a eu l'immense joie d'organiser une journée exceptionnelle dédiée au yoga, dans la salle des fêtes communale.

Nous avons baptisé cette journée "La Vallée de la Bruche fait son Yoga", en hommage à notre belle vallée que nous aimons tant. Pour faire vivre pleinement cet esprit de fête et de partage, nous avons invité les enseignants de yoga de toute la vallée à se joindre à nous. L'idée ? Créer un moment collectif, ancré dans notre territoire, où chacun pourrait venir découvrir ou approfondir sa pratique, dans la diversité des approches proposées.

**LA VALLÉE DE LA BRUCHE FAIT SON YOGA**

**24 MAI DE 9H À 20H**  
Salle des fêtes de Niederhaslach

**TOUT PUBLIC**

Journée de pratique et de découverte de différents yogas :

- Yoga de l'énergie d'inspiration tibétaine
- Yoga pré et postnatal
- Yoga Irano-égyptien
- Yoga duo
- Yoga plein air
- Yoga enfant et parent
- Yoga ball

Rencontres avec des intervenants

- Voyage sonore, bain de son
- Méditation guidée
- BCB bien-être, créativité, ressourcement
- Présentation cure ayurvéde et jeûne
- Initiation ressentir les énergies avec le corps
- Kolams et mandalas végétaux

ATELIER DE CUISINE AYURVEDIQUE

Programme complet et inscriptions.  
depuis le QRcode : **06 71 23 24 35**  
<https://torims.office.com/r/80BJEsJ44E2origie-1prLink>

Ce fut une journée riche, pleine de sourires, de bienveillance et de découvertes. Les pratiquants déjà engagés dans une association ont pu s'ouvrir à de nouveaux enseignements, et ceux qui n'avaient jamais osé franchir le pas ont trouvé une porte d'entrée douce et accueillante vers le yoga.

Pour Yog'Hasel, ce fut un véritable moment de grâce : un concentré d'énergies positives, d'échanges authentiques et de joie partagée autour de notre passion commune.

Alors... allons-nous réitérer cette belle fête ? Nous ne le savons pas encore, mais une chose est sûre : le cœur nous dit oui !

**Horaires et inscription 2025**

**Association Yog'Hasel**

**les mercredis à 19 h 30**

**reprise des cours le 25 septembre 2025**

**À NIEDERHASLACH**  
Salle du 1<sup>er</sup> étage de la marie

**Prévoir une tenue souple permettant le mouvement**

**Pratique « niveau avancé »**  
Participez librement à 2 séances d'essai !

**Contact :**

Joëlle Meunier Enseignante - 07 82 37 82 12 -

Michèle Morisot Présidente 06 71 23 24 35  
[yoghase1@gmail.com](mailto:yoghase1@gmail.com)

En attendant, nous gardons précieusement en mémoire cette magnifique journée qui a célébré, avec simplicité et enthousiasme, la fête du yoga dans la Vallée de la Bruche.

*Michèle Morisot*  
Présidente de Yog'Hasel

## Le registre des personnes vulnérables

Les personnes âgées ou fragilisées par leur état de santé ou leur isolement, peuvent s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables. Après cette inscription, un élu ou un agent communal prendra contact avec la personne inscrite pour définir ses besoins, notamment en période de canicule.

Ce registre concerne essentiellement les personnes âgées, mais si vous pensez faire partie des personnes vulnérables, ou que l'un de vos parents est concerné, vous pouvez également vous faire inscrire.

Coordonnées de la mairie :

- tél : 03 88 50 90 29

- e-mail : [mairie@niederhaslach.fr](mailto:mairie@niederhaslach.fr).

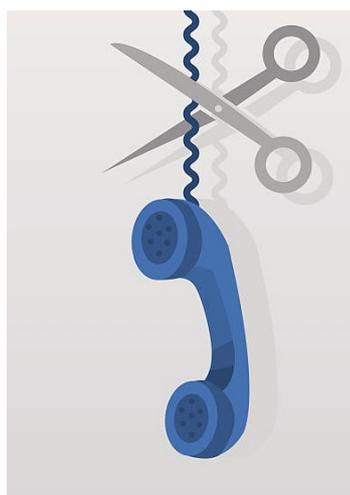
## La fin du réseau téléphonique cuivre

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture. La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique.

A Niederhaslach, l'arrêt des services du réseau cuivre est prévu au plus tard le 31/01/2028. Ce qui signifie qu'après cette date, si vous n'avez pas migré vers une autre solution, votre connexion sera coupée. Selon l'abonnement que vous avez, vous n'aurez plus de téléphone ou d'accès à internet, voire de télévision si vous recevez la télévision via votre box Internet.

Afin de ne pas subir ces désagréments, il est préférable de ne pas attendre le dernier moment, pour organiser votre changement de technologie.

Si vous n'utilisez qu'un téléphone fixe et que vous n'avez pas besoin d'un forfait Internet, certains opérateurs proposent des abonnements se limitant à une offre de téléphonie basique.



**Renseignez-vous  
auprès de votre  
opérateur  
pour savoir s'il  
commercialise ce  
type d'offre.**

*La mairie*

## Apprendre l'alsacien c'est possible !

Nombreux étaient les personnes qui souhaitaient que le conseil introduise des cours d'alsacien.

Défi un peu difficile à réaliser, mais l'équipe y réfléchit... Comment ? Avec qui ? Un lieu ? Quand ?

Et voici que depuis quelques semaines une publicité proposée par la région Grand Est vient régulièrement me faire de l'œil.

Désireuse de savoir si elle est valable, nous avons décidé de tester avec ma cadette, l'application qui propose de vous apprendre 9 langues au choix (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Portugais, Chinois, Alsacien, Français et Langue des Signes Française).



L'apprentissage est basé sur des contenus ludiques : films, séries, clips musicaux, journaux télévisés et documentaires.

Grâce à la collaboration de l'OLCA (Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle) l'alsacien est accessible sur la plateforme.

Des leçons à thèmes où des situations quotidiennes vous permettent d'appréhender le dialecte. Attention, il faut souligner qu'il est impossible pour l'application de prendre en compte les différentes variantes dialectales présentes sur le territoire alsacien.

La plateforme est à disposition pour tous les jeunes de 15-29 ans habitant du Grand Est, la localisation étant un élément important pour l'accès.

*Stéphanie Siegel*

## Déchets alimentaires, le bioseau

### Pourquoi trier nos biodéchets ?

Les déchets alimentaires et de jardin, appelés aussi biodéchets, représentent **1/3 de nos poubelles d'ordures ménagères**. Au Select'om, cela représente **70 kg de déchets non triés**, par an, par habitant, qui sont ensuite incinérés.

Or, notre **production de biodéchets** peut être **LIMITÉE** :

- En cuisine, en luttant contre le **gaspillage alimentaire**.
- Au jardin, grâce au **mulching**, au **paillage** et aux **pratiques raisonnées**.

Le **reste des biodéchets** peut être **VALORISÉ** :

- Par le **compostage**, qui permet la création de **compost**.
- Par la **méthanisation**, qui permet la création d'**énergie renouvelable** et d'**engrais naturel**.

### Ensemble, trions nos déchets alimentaires !

Pour vous aider à les valoriser, le Select'om met à votre disposition une **collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaire**.



### Vous compostez déjà ?

**Pas question d'abandonner ce geste essentiel !**

Utilisez les nouveaux points de collecte pour les déchets alimentaires que vous ne compostez pas : os, arêtes, restes de repas cuisés, gros noyaux etc.

### Je lutte contre le gaspillage alimentaire

**30 kg de nourriture**, c'est ce qui est jeté en France chaque année par habitant en moyenne (ADEME 2020).

**Changer ses habitudes** peut **réduire** ce gaspillage **de moitié** : établir ses menus avant de faire les courses, vérifier les dates de péremption, bien conserver ses aliments, cuisiner les restes... **Renseignez-vous !**



### Je composte mes déchets

Le Select'om vous accompagne dans cette démarche :

- Pour les particuliers, un **atelier compostage et jardin au naturel** donne droit à l'achat d'un composteur en bois subventionné.
- Pour les collectifs, le Select'om peut vous accompagner dans l'**installation d'un site de compostage partagé**.



### Je renforce mon réflexe de tri !

**Un tiers de nos ordures ménagères** peut encore être **recyclé** : des emballages plastiques, métalliques, papiers, cartons, verres et textiles se retrouvent encore trop souvent non triés !

**Vous avez un doute ?** Consultez le guide du tri proposé par Citéo : [www.triercestdonner.fr/guide-du-tri](http://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri)



### Ensemble, transformons nos déchets en ressources

Siège et bureaux : 130 rue de Dachstein 67120 ALTORF

☎ 03 88 47 92 20 ✉ [accueil@select-om.com](mailto:accueil@select-om.com) 🌐 [www.select-om.com](http://www.select-om.com)

Realisation : Select'om 2024 | Impression : Absolu de Impression | Illustrations : Select'om, perels.com/Evo Branzini, freepik.com | Ne pas jeter sur la voie publique | A recycler

### Un déchet alimentaire, c'est quoi ?



Restes de repas (os, viande, poissons, riz, pâtes, oeufs etc.)



Fruits, légumes et petits déchets verts



Laitages et fromages



Pains, pâtisseries et céréales

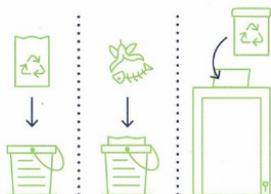


Marcs de café et sachets de thé



Essuie-tout et serviettes en papier blanc

### La collecte des déchets alimentaires, mode d'emploi



- 1 Placez le sac fourni dans le bioseau
- 2 Jetez vos déchets alimentaires selon les consignes
- 3 Déposez votre sac en point de collecte

- Utilisez les sacs fournis par le Select'om.
- Les **produits périmés** peuvent être jetés, **sans les emballages**, dans le bioseau.
- Gardez le couvercle du bioseau bien fermé.
- **Jetez régulièrement** vos déchets alimentaires, dans un point de collecte.
- **Lavez votre bioseau régulièrement.**

### Points de collecte à NIEDERHASLACH

Il y a 6 points de collecte à Niederhaslach :

- \* derrière la salle des Fêtes
- \* au 25 rue du Fossé
- \* au 41 rue du Chemin Neuf
- \* au 1 rue du Bâtonnier Baumann
- \* en face du 1 rue du Presbytère
- \* en face du 3 rue du Cimetière

Il y a certainement un point de collecte près de chez vous...

#### → Plus de sacs ?

Récupérez vos sacs kraft supplémentaires en mairie ou déchèterie.

#### → Pas besoin de l'équipement distribué ?

Faites un geste pour la planète : retournez-le en mairie ou en déchèterie !

## Journée citoyenne



Cette année, l'édition 2025 de la journée citoyenne vous sera proposée après la rentrée scolaire, pour le nettoyage et l'entretien du village. Effectivement, l'agenda du début du printemps étant déjà bien chargé, sans compter les jours fériés de mai, nous avons décidé de vous proposer la date du 20 septembre 2025..

Une diffusion par tract et sur les réseaux sociaux sera effectuée début août pour vous informer du déroulement de la journée. Un tableau sera disponible en mairie pour vous inscrire aux repas et aux différentes tâches.

Nous espérons compter sur votre présence pour embellir notre beau village.

À vos agendas.

*Christophe Heiligenstein*

## L'Architecte des Bâtiments de France et les toitures

A Niederhaslach, dans un périmètre de 500 mètres à partir de tout point de la Collégiale, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est requis pour les demandes d'autorisation de travaux, qu'il s'agisse d'une demande de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir ou d'une déclaration préalable.

Dans ce périmètre, c'est l'ABF lui-même qui détermine si le projet qui lui est présenté est en co-visibilité avec la Collégiale. Si la réponse est positive, l'ABF émettra un avis conforme auquel le Maire devra se plier.

Pour les toitures (réfection, remplacement, 1ère construction), les prescriptions générales sont les suivantes :

- Optez pour la réalisation d'une toiture à deux pans avec une pente comprise entre 45° et 52°. Les volumes annexes, accolés ou non à la maison, peuvent avoir une couverture de pente inférieure, mais pas de toitures plates ou presque plates ;

- prévoyez une couverture en tuiles de terre cuite naturelle de **teinte rouge nuancé** et de densité de pose minimale de 12 unités/m<sup>2</sup> :

- soit plates écailles sans emboîtement 'biberschwantz' de format 16(18) x 38 cm ; (en cas de problème de poids utiliser une tuile de type 'Berlinoise' Erlus ou similaire).
- soit en tuiles Plates Ecaille de type Vauban 2, Arboise Jacob ou équivalent.
- soit en tuiles mécaniques à côtes de type Tradi L2, Standard, HI4, PVL3,
- Standard 14, Falz, Tuile GF, Côte de nuit, Ratio ou équivalent.

- Pas de tuiles de rive à rabat. Les rives doivent être réalisées avec une planche de rive en bois ou en zinc de teinte brun sombre RAL 8014 ou 8017. Les sous-faces seront en bois de teinte brun sombre RAL 8014 ou 8017 ;

- Si nécessaire, pour éclairer les combles, préférez systématiquement des lucarnes traditionnelles (sans découpe de l'égout de toiture), beaucoup plus qualitatives pour les vues, les volumes et le confort d'été.

La Mairie

La rubrique présente dans ce numéro Maurice Noll dont la pharmacie continue à soigner notre village et ses environs.

## **Racontez nous votre parcours de vie ?**

Je suis obernois de naissance, je suis arrivé à Niederhaslach en y rejoignant mon épouse Nicole, qui était la fille des boulangers du village.

J'ai d'ailleurs un peu épousé la boulangerie en même temps que Nicole. Je travaillais en tant qu'assistant pharmacien à Obernai le jour, puis je m'occupais de la papperasse de la boulangerie le soir.

Lorsque j'ai voulu m'installer professionnellement, j'ai constaté qu'en termes de pharmacie à Niederhaslach il y avait un « trou », entre Dinsheim et Lutzelhouse. J'ai donc adressé une demande de création auprès de la préfecture, qui a été acceptée lors de ma troisième tentative.

Les maires des deux communes alentour ont activé des sortes d' « opération séduction » afin que je m'installe sur leur ban (rires), mais Niederhaslach occupant une position centrale, j'ai choisi de m'implanter à l'endroit qui constituait plus ou moins le centre de gravité de l'ensemble des trois villages.

Lorsque les travaux ont commencé, on m'a dit « Tu es fou, tu ne pourras jamais construire ici ! » Le site était en effet jusqu'ici utilisé comme un dépôt, les gens y bennaient allègrement du bois, du remblai et des détritrus. J'ai donc dû construire un bâtiment s'appuyant sur des piliers de 4 mètres de béton. C'étaient les années 70 et je disposais déjà d'un dispositif antisismique, j'ai toujours eu ce côté visionnaire (rires). À l'époque il s'agissait quasiment du dernier bâtiment à l'extrémité du village.

J'ai donc ouvert ma pharmacie le 2 avril 1979, j'avais 32 ans. Je me suis agrandi par la suite pour créer des espaces de stockage, en construisant un garage à l'arrière, puis j'ai relié plus tard les deux bâtiments par le dessus.

Pendant encore plusieurs années j'ai continué à donner un coup de main à la boulangerie. Je servais les viennoiseries de 7h à 8h30, puis j'ouvrais la pharmacie à 9h. Mon surnom c'était Sübrotlapotheker (rires) (traduction approximative : « le pharmacien-petit pain »).

Je me suis rapidement intégré dans le village. Il faut dire que je connaissais la majeure partie des habitants : tout le monde achète du pain et/ou des médicaments ! Et toute la joyeuse tribu de ma belle-famille m'a mis à l'aise et m'a très bien adopté. Mon tempérament sociable a aussi beaucoup aidé. J'ai toujours beaucoup apprécié le contact avec les patients.

J'ai en parallèle toujours eu des activités de bénévolat, que ce soit en tant que président du Ski Club d'Oberhaslach, durant 20 ans, comme président encore actuellement de l'association « Servir » à Molsheim, qui aide à l'insertion des personnes en recherche de travail et les personnes âgées. Ou encore au sein du Rotary Club et des Amis de Saint-Florent.

J'ai également été à l'origine de la création de la maison médicale du Schweizerhof, au sujet de laquelle j'ai une anecdote très savoureuse :

Lorsqu'à Oberhaslach le docteur Weckerle a cessé son activité, le besoin de médecins est devenu urgent dans le secteur. Tous ceux que nous sollicitons conditionnaient leur venue à la création d'une maison de santé. Qu'à cela ne tienne, me suis-je dit, nous allons en bâtir une !

C'est ainsi que nous avons racheté ce hangar qui servait de dépôt à un électricien, et que nous avons soumis sa transformation à trois cabinets d'architecte. J'ai eu un coup de cœur pour le projet proposé par le cabinet Carré d'Architectes, basé à Hoenheim. Tout me plaisait, et j'ai tout de suite annoncé à ce monsieur que son travail nous avait séduit. « J'en suis très heureux, m'a-t-il dit, c'était très important pour moi d'obtenir ce chantier. »

Il m'a alors raconté son histoire : dans les années 70-80, les membres du club de foot de Niederhaslach, sous l'impulsion du Docteur Pouget, sont plusieurs fois allés en Roumanie pour emmener avec eux de jeunes adolescents, qu'ils accueillaient durant l'été dans leurs familles. Une année, une mère roumaine les a suppliés d'emmener avec eux son fils, gravement malade, qui devait être impérativement opéré du cœur (traitement que la Roumanie de Ceaușescu ne pouvait lui proposer). Les footballeurs niederhaslachoïses ont pris le jeune garçon et sa mère avec eux. Le petit garçon a été opéré avec succès, a été sauvé, est resté en France, y a fait ses études jusqu'à obtenir son diplôme d'architecte, qui l'a conduit une vingtaine d'années plus tard à contribuer au développement de Niederhaslach, à qui en quelque sorte il devait la vie. Il s'appelle Diartes Ciobotea, et je trouve cette histoire très belle.



*Propos recueillis par Pierre Weber*

La “guerre des paysans” ou “guerre des rustauds” célèbre cette année son 500<sup>e</sup> anniversaire. Elle a également traversé notre vallée et touché sa collégiale. Voici quelques faits qui ont marqué le soulèvement dans notre région.

## Haslach et la guerre des paysans

La guerre des paysans (1524 à 1526) qui secoua le Saint-Empire romain germanique dont l’Alsace faisait partie est le fruit d’une situation dégradée des paysans. Inspirés par les changements apportés par la Réforme, les paysans se révoltèrent pour être libérés de l’oppression des nobles et des propriétaires terriens. Parti d’Allemagne, ce soulèvement avait de nombreuses causes : trop d’impôts, trop de misère et de mauvaises récoltes depuis plusieurs années.

Au début du 16<sup>ème</sup> siècle, la noblesse, le clergé et les bourgeois se partageaient le pouvoir et les richesses alors que les paysans en étaient exclus.



En Alsace, le soulèvement commença vers le milieu du mois d’Avril 1525, les paysans d’Alsace imitèrent ceux d’Outre-Rhin et la révolte éclata depuis Bâle jusqu’à Wissembourg avec comme cible les couvents, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie dont ils pillèrent les biens.

Face à l’extension des pillages et des rassemblements armés, les autorités locales étaient impuissantes.

Rapidement plusieurs bandes rebelles se constituèrent à l’image de celles d’Outre-Rhin. Dans la région, la principale, dont le quartier général se trouvait à Altorf, a investi et pillé le couvent sous le commandement d’Erasmus Gerber, un artisan tanneur originaire de Molsheim qui en était le « capitaine principal ». Il était épaulé entre autres par un certain Ittel Jörg, surnommé Jerry, schultheiss (écoutète) de Rosheim.

Tout comme l’abbaye d’Altorf, celle de Niederhaslach ne fut pas épargnée. Ittel Jörg aurait été particulièrement actif dans le saccage de l’abbaye et de l’église de Haslach. Il fut capturé et torturé et il avoua alors avoir causé le pillage de Haslach, qu’il avait ouvert la tombe de St Florent, jeté ses ossements à la sacristie et fondu le cercueil à Dorlisheim pour s’en approprier l’or, l’argent et les pierreries. Le 3 juin 1525, il fut décapité selon les uns, écartelé selon les autres.

Les revendications des insurgés tenaient en 12 articles qu'ils s'étaient jurés de faire accepter et qui constituaient le programme religieux et politique.

- (1) Chaque communauté paroissiale a le droit de désigner son pasteur et de le destituer s'il se comporte mal. Le pasteur doit prêcher l'évangile, précisément et exactement, débarrassé de tout ajout humain
- (2) Les pasteurs sont rémunérés par la grande dîme (impôt de 10 %). Un supplément éventuel peut être perçu pour les pauvres du village et pour le règlement de l'impôt de guerre. La petite dîme est à supprimer parce qu'inventée par les hommes puisque le Seigneur Dieu a créé le bétail pour l'homme, sans le faire payer.
- (3) Le servage doit être aboli. Nous sommes libres et nous voulons être libres.
- (4) Il est contraire à la fraternité et à la parole de Dieu que l'homme pauvre n'ait pas le pouvoir de prendre du gibier, des oiseaux et des poissons.
- (5) Les seigneurs se sont appropriés les bois. Si l'homme pauvre a besoin de quelque chose, il doit le payer au double de sa valeur. Donc tous les bois qui n'ont pas été achetés reviennent à la communauté pour que chacun puisse pourvoir à ses besoins en bois de construction et en bois de chauffage.
- (6) Les corvées, toujours augmentées et renforcées, sont à réduire de manière importante..
- (7) Les seigneurs ne doivent pas relever les corvées sans nouvelle convention.
- (8) Beaucoup de domaines agricoles ne peuvent pas supporter les fermages. Des personnes respectables doivent visiter ces fermes, les estimer et établir de nouveaux droits de fermage, de sorte que le paysan ne travaille pas pour rien car tout travailleur a droit à un salaire.
- (9) Les punitions par amende sont à établir selon de nouvelles règles.
- (10) Beaucoup se sont appropriés des champs et des prés appartenant à la communauté : il faut les remettre à la disposition de la communauté.
- (11) L'impôt sur l'héritage est à éliminer intégralement. Plus jamais veuves et orphelins ne doivent se faire dépouiller ignoblement.
- (12) Si quelque article n'est pas conforme à la parole de Dieu ou se révèle injuste, il faut le supprimer.

En mai 1525, le duc de Lorraine apprenant que des bandes de paysans alsaciens s'infiltraient sur son territoire, lança alors une véritable croisade qui fut un vrai massacre.

En Alsace, les affrontements et les procès ont fait 35.000 morts en deux mois, et peut-être que la friction entre alsaciens et lorrains provient de ces événements. « Explications de Franck Burckel ».

L'article 11 des revendications des rustaubs demandait l'abolition des droits de succession. Cette proposition était sans doute très populaire à Niederhaslach car c'est principalement dans la vallée de la Bruche que l'Évêque et les Églises percevaient ce droit.

On peut donc supposer que la population de Niederhaslach s'était peut-être rangée du côté des rustaubs, ce qui expliquerait que, contrairement à Altorf et d'autres villages, Niederhaslach fut relativement épargné car seuls le chapitre et l'église furent pillés.

*Josepha Gruny*

## ANNIVERSAIRES :

### Janvier

Mme	SCHNELZAUER née SCHIEL Gabrielle, le 10 janvier 1930	95 ans
Mme	SUTTER Marthe née PFEIFFER, le 19 janvier 1929	96 ans
Mme	SUR née STRUBEL Marie-Rose, le 29 janvier 1937	88 ans
M.	LESTIENNE Guy, le 30 janvier 1943	82 ans

### Février

Mme	DANTZER Marie Francine née FORNER, le 12 février 1939	86 ans
M.	WANNENMACHER Eugène, le 16 février 1941	84 ans
Mme	MERTZWILLER Denise née HEITZ, le 19 février 1928	97 ans
M.	HEILIGENSTEIN Gérard, le 20 février 1942	83 ans
M.	KORKMAZ Ali, le 27 février 1945	80 ans

### Mars

M.	SARI Hüseyin, le 2 mars 1944	81 ans
Mme	BOLLI Marie Madeleine née KAUFFMANN, le 6 mars 1937	88 ans
M.	MUNCK Albert, le 21 mars 1942	83 ans
Mme	SCHMITT Liliane née LAUBER, le 25 mars 1945	80 ans
M.	FRIESS Raymond, le 27 mars 1942	83 ans
Mme	GAMBE Ernestine née KAUFFMANN, le 27 mars 1941	84 ans
Mme	LEPAGE Colette née BOUTET, le 28 mars 1938	87 ans

### Avril

Mme	WANNENMACHER Frieda née KUMPF, le 6 avril 1944	81 ans
M.	ERHART Auguste, le 7 avril 1943	82 ans
Mme	ANSTETT Jacqueline née ERHART, le 8 avril 1940	85 ans
M.	STRUBEL François, le 10 avril 1942	83 ans
Mme	STRUBEL Marie Paule née CASPAR, le 11 avril 1943	82 ans
Mme	METZGER Marguerite née EMMENDOERFFER, le 12 avril 1927	98 ans
Mme	LESTIENNE Odile née CASTELLO, le 15 avril 1945	80 ans
Mme	MAHON Eugénie née DANTZER, le 16 avril 1942	83 ans
Mme	KALK Marie Thérèse née HIMBER, le 16 avril 1932	93 ans
M.	DURSUN Tashin, le 19 avril 1940	85 ans

## Mai

M.	MEYER Jean Marie, le 2 mai 1945	80 ans
M.	FORNER François, le 8 mai 1945	80 ans
M.	LEWON Christian, le 14 mai 1945	80 ans
Mme	EHRHART Marie-Louise, le 17 mai 1939	86 ans
M.	MARTIN Daniel, le 21 mai 1942	83 ans
M.	GRUNY André, le 23 mai 1939	86 ans

## Juin

Mme	LAMOT Monique née PLUVINAGE, le 12 juin 1943	82 ans
M.	YESILTAS Nurettin, le 13 juin 1944	81 ans
M.	ANSTETT Raymond, le 13 juin 1941	84 ans
Mme	HELBOURG Cécile née LIMONG, le 19 juin 1937	88 ans
Mme	FELLRATH Monique née MARX, le 19 juin 1939	86 ans
Mme	STRUBEL née OHREL Irène, le 20 juin 1930	95 ans
M.	SIEGEL Edgar, le 28 juin 1938	87 ans
M.	LEY Jean-Pierre, le 29 juin 1938	87 ans
M.	SCHAUFLEER Antoine, le 29 juin 1945	80 ans

## NAISSANCES

Tanetoa FIXARI, fils de Wilfried FIXARI et de Amandine KIEGER, le 7 janvier 2025

Axelle REHM, fille de Arnaud REHM et de Bao Anh SAMSON-NGUYEN HUU, le 13 janvier 2025

Céleste LENTZ, fille de Claude LENTZ et de Anastasia JAMOTTE, le 31 janvier 2025

Diane BLAES, fille de Frédéric BLAES et de Morgane MARX, le 4 avril 2025

Esma MAHMOUDI, fille de Yagoub MAHMOUDI et de Hidaya BENNOUNA, le 29 avril 2025

Sélénia BILLOUÉ, fille de Thierry BILLOUÉ et de Angélique FICHTER, le 12 mai 2025

## MARIAGES

Zeynep SAHIN et Nurullah ÇALISKAN, le 26 avril 2025

Esra ERGUN et Ender BILICI, le 26 avril 2025

Melissa HISLER et Damien NAUDIN, le 10 mai 2025

Anne-Sophie WEBER et Alexandre WAYOFF, le 18 mai 2025

Justine HAMANN et Jonathan PERKINS, le 21 juin 2025

## **NOCES D'OR (50 ans de mariage)**

Jacques BRETON et Nicole SIMONIN, 19 avril 1975

José PRIMEIRO et Angéline TEIXEIRA FERREIRA, 17 juin 1975

## **NOCES DE DIAMANTS (60 ans de mariage)**

Raymond ANSTETT et Jacqueline ERHART, 14 mai 1965

## **DÉCÈS**

le 24 janvier 2025 à STRASBOURG : Madame Marie-Thérèse MOUTHE née SCHOENNOCK, 70 ans

le 24 février 2025 à LUTZELHOUSE : Madame Marie Elise MOSSER née STROBEL, 92 ans

le 10 avril 2025 à OBERNAI : Madame Irène HEILI née BERRANG, 92 ans

le 15 mai 2025 à STRASBOURG : Madame Bernadette HELMBACHER née MUNCH, 88 ans

